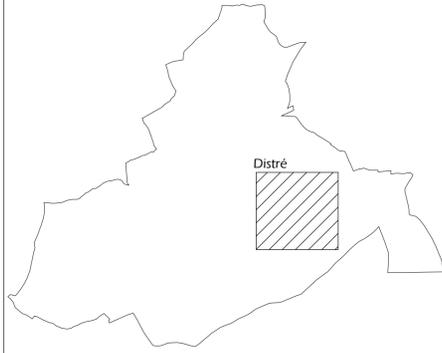


PLAN DE ZONAGE

Commune de DISTRE
Département de MAINE-ET-LOIRE



DISTRE BOURG

Vu pour arrêt du projet :
Le Maire

Vu pour enquête publique :
Vu pour modification n°3 du PLU

Vu pour approbation :
Le Maire

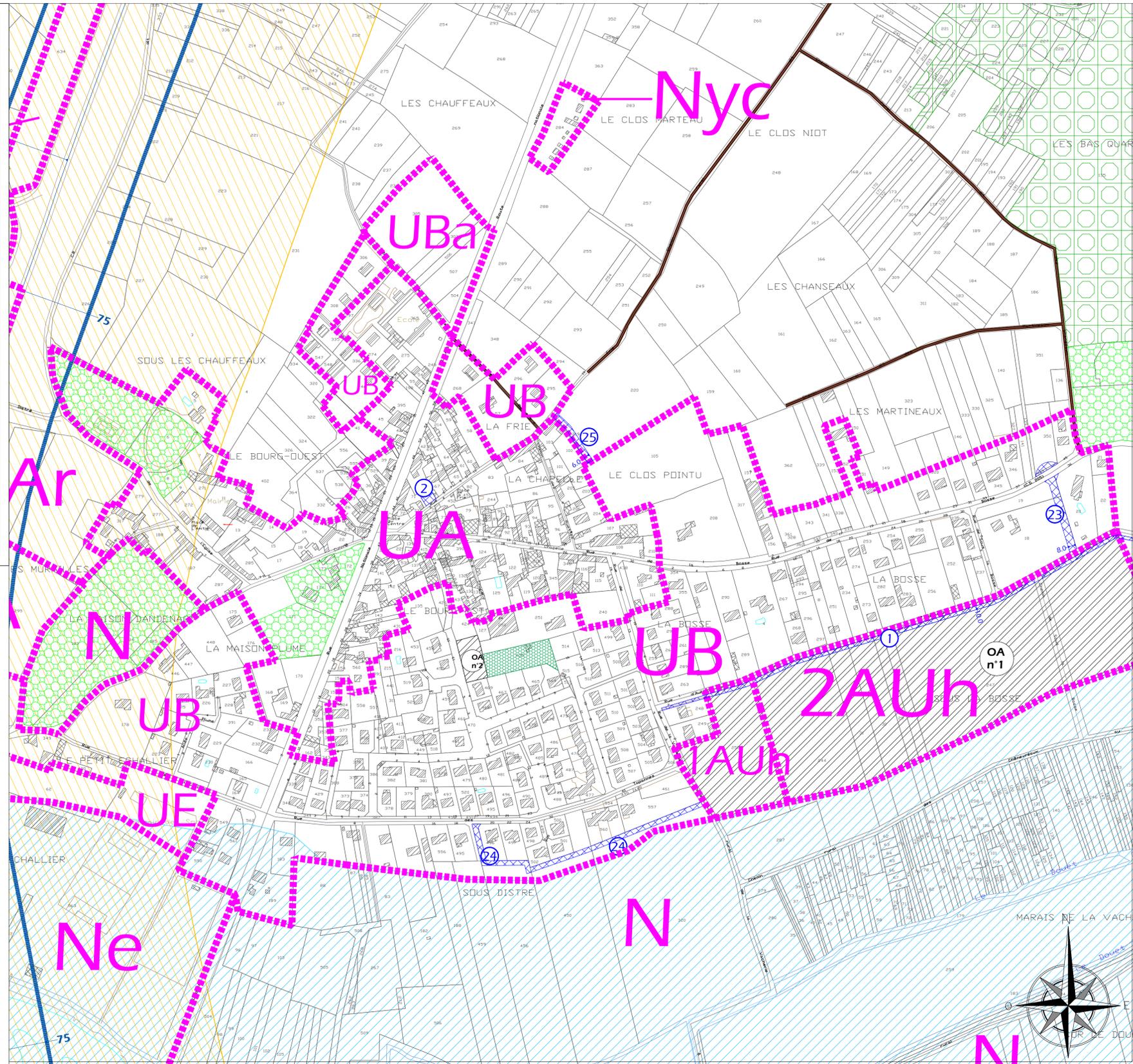
Echelle : 1/ 2000ème | Dossier n° 245-TER1-0806-49



Décembre 2013

INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS.

- Zones U (urbaines)**
- UA Zone centrale ancienne.
 - UB Zone d'extension urbaine récente.
 - UBa Zone d'extension urbaine récente de sensibilité paysagère.
 - UE Zone réservée aux équipements publics.
 - UY Zone d'activités.
 - UYa Zone d'activités du Champ Blanchard.
 - UYad Zone d'activités du Champ Blanchard - Espaces paysagers.
 - UYadp Zone autorisant le stationnement dans les espaces paysagers de la ZA du Champ Blanchard.
- Zones AU (à urbaniser)**
- 1AUh Zone d'urbanisation future à court terme réservée essentiellement à l'habitat.
 - 1AUya Zone d'urbanisation future à court terme en vue de l'extension de la ZA du Champ Blanchard.
 - 2AUh Zone d'urbanisation à long terme.
- Zones A (agricoles)**
- A Zone agricole.
 - Ar Zone agricole remarquable.
- Zones N (naturelles)**
- N Zone naturelle protégée du fait de sa sensibilité environnementale et paysagère.
 - Ng Zone naturelle d'accueil des gens du voyage.
 - Ne Zone naturelle réservée aux équipements et aménagements de sports et loisirs.
 - Nr Zone naturelle réservée aux activités hôtelières et de restauration.
 - Ns Zone réservée au parc solaire.
 - Ny Zone d'activités diffuse.
 - Nyc Zone d'activités diffuse limitant les capacités d'extension.
 - Nt Zone réservée aux activités et équipements de tourisme équestre.



LEGENDE GRAPHIQUE

- Limite de zone ou de secteur.
 - ▨ Espace boisé classé à conserver.
 - ▨ Plantations à réaliser.
 - Éléments remarquables du paysage (article L.123.1.7 du CU) :
 - ▨ Parcs.
 - ▨ Clos de vignes.
 - ▨ Emplacement réservé (voir liste ci-contre).
 - Application de l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme (loi Barnier).
- Périmètres particuliers et servitudes :
- ▨ Plan de Prévention du Risque Inondation du Thouet.
 - Limite de constructibilité pour construction principale.
 - Continuités piétonnes à préserver.
 - ▨ Classement sonore des infrastructures terrestres.
 - ▨ Orientation d'aménagement à respecter.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Élargissement du CR "Sous Distre à Munet"	Commune
2	Aménagement des accès	Commune
3	Aménagement paysager	Commune
4	Doublage de la RD 960	Département 49
5	Élargissement du CR dit de l'ancienne route de Saumur	Commune
6	Élargissement du CR de Maupertuit jusqu'à l'ancienne grande route	Commune
7	Élargissement du CR dit de la Fontaine au village de Pocé	Commune
8	Élargissement de la rue de la Chesnaie (côté Ouest)	Commune
9	Création d'une voie de desserte pour la ZA	Commune
10	Aménagement paysager de la Fontaine de Pocé	Commune
11	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune
12	Réserve foncière pour future lagune et aire paysagère.	Commune
13	Création d'une voie d'accès au CR dit du Marais de Pocé	Commune
14	Aménagement d'un exutoire à Presle	Commune
15	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune
16	Prolongement du chemin des Augrenelles vers Courchamps	Commune
17	Élargissement du CR dit de la Chesnaie Malmain aux landes	Commune
18	Création d'un accès	Commune
19	Aménagement du carrefour de la Chesnaie	Commune
20	Voie de desserte agricole	Département 49
21	Aménagement du carrefour entre la rue de Carabins et la rue de Gravouilleau avec création d'une aire de stationnement	Commune
22	Création d'un accès / supprimé suite modification n°2 du PLU	Commune
23	Création d'un accès	Commune
24	Création d'un chemin agricole	Commune
25	Création d'un accès	Commune